

Envoyé en préfecture le 23/02/2024


Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-213500994-20240219-DCM\_19022024\_01-DE

# Bordereau de signat

DCM\_19022024\_01

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	23/02/2024	<b>Action : Visa</b>
Jacky Lechable, Maire	23/02/2024	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de <u>Jacky LECHABLE</u> ( Président , SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA STATION D'EPURATION DE MONTGAZON) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 24 sept. 2021 à 14:13 au 24 sept. 2024 à 14:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	23/02/2024	<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire



*République Française*

**Commune de DOMLOUP**

**Département d'Ille et Vilaine  
Canton de Châteaugiron**

**Extrait du registre des délibérations**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 FEVRIER 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

Le lundi 19 février deux mille vingt- quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX ; Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : Katell BEUCHER (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Laurent CLISSON (pouvoir à Sunita LEROUX), Kevin DOFAL, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME) Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Secrétaire de séance : Madame Sunita LE ROUX est élue secrétaire de séance.

**2024-19/02-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du lundi 15 janvier 2024

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jacky LECHÂBLE